



Re-ouvrir jugement ou pas

Par **gaelle85**, le **12/02/2012** à **09:48**

bonjour, rn rn j'aurai voulu savoir si je doit faire re-ouvrir le jugement ou pas? rnvu le comportement de mon ex et de sa compagne rn en sachant qu'ils recommence a me faire leur manege sais tu fera si ou sa sinon j'en parle a ma mère, etc..... et les 3 cars du temps sais pas vrai. rn mais le souci le juge des affaire familiale ne fait rien et ne reagit pas a sa, on ai deja passer 3 fois j'avais tous les elements pour diminuer le droit de visite du père, mais le jaf na rien fait et pas re-agit. rn que faire dans sais cas là? rndommage que je ne peut pas vous transmettre tous les documents que j'ai en ma posetion pour avoir votre avis persornrn merci

Par **Tisuisse**, le **17/02/2012** à **08:47**

Bonjour, rn rn Le père de votre enfant reste son père, même après votre séparation, et votre enfant a le droit de connaître son père quoique vous en pensiez. Si le JAF ne fait rien c'est parce que la JAF tient compte, avant toutes autres considérations, au bien-être de votre enfant quelque soit les querellesq d'adultes.